

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 25 mars 2025, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M^{ME}	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
ET		
MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Clermond Coll	représentant suppléant de Pointe-Lebel
	Guy Côté	représentant de Godbout
	Michel Desbiens	représentant de Baie-Comeau
	Jean-François Gauthier	représentant suppléant de Pointe-aux-Outardes
	Victor Hamel	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Christian Malouin	représentant de Chute-aux-Outardes

Sont absents :

André Bossé	représentant de Pointe-Lebel
Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 février 2025

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-02 de la Régie ainsi que n° 2025-02 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de février 2025
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 28 février 2025
- 2.4 Adoption des états financiers pour 2024
- 2.5 Adjudication appel d'offres public 2024-04 – Transport des matières résiduelles des écocentres
- 2.6 Nomination au poste de conseiller communication et sensibilisation
- 2.7 Autorisation – Signature entente de réservation de site – Tugliq Énergie S.A.R.F.

LET

- 2.8 Autorisation de dépenses – Renouvellement des équipements SST en espace clos

3.0 Informations

4.0 Correspondance

- 4.1 Lettre du MELCCFP – Modification du Règlement sur l'élimination et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)

5.0 Affaires nouvelles

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 22 avril 2025

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 22 avril 2025

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le vice-président et représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 01.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-20

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-21

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 février 2025

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 février 2025;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 25 février 2025, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2025-22

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2025-02 de la Régie ainsi que n° 2025-02 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2025-02 de la Régie d'une somme de **423 325,53 \$** et n° 2025-02 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **1 544,49 \$ pour un total de 424 870,02 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-23

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de février 2025

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **2 306,53 \$** pour février 2025, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-24

2.3 État des revenus et des dépenses au 28 février 2025

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Michel Desbiens, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2025 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-25

2.4 Adoption des états financiers pour 2024

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan dégage un excédent de fonctionnement de 804 669 \$ pour l'année financière 2024;

Attendu que cet excédent résulte d'un surplus de revenus par rapport aux charges et de la désaffectation du montant de 400 000 \$ provenant du surplus accumulé utilisé pour équilibrer le budget;

Attendu que les états financiers seront acheminés à chacune des huit (8) municipalités membres après adoption.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers de l'année 2024, tels que présentés par madame Geneviève Arsenault, CPA auditrice, CA de la firme Mallette, située au 229, boulevard La Salle à Baie-Comeau.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-26

2.5 Adjudication appel d'offres public 2024-04 – Transport des matières résiduelles des écocentres

Attendu qu'un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 30 janvier 2025;

Attendu que l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 12 mars 2025 à 11 h;

Attendu que six (6) entreprises ont déposé une offre;

Attendu que les offres reçues ont été analysées.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Clermond Coll, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour le transport des matières résiduelles des écocentres, pour une durée de trois (3) ans, et ce, à partir du 1^{er} avril 2025, à Sani-Manic Côte-Nord Inc., située au 37, chemin de la Scierie, C.P. 6028, Baie-Comeau (Québec) G5C 0B7, pour un montant de 385 408,50 \$, excluant les taxes.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-27

2.6 Nomination au poste de conseiller communication et sensibilisation

Attendu que le poste de conseiller en communication et sensibilisation est vacant;

Attendu qu'à la suite de la réalisation du processus de dotation, Dominic Martel est le candidat retenu;

Attendu que ce dernier a été embauché à l'échelon 8 des conditions normatives du personnel cadre selon le contrat de travail convenu lors de l'embauche;

Attendu que le renouvellement des conditions normatives du personnel cadre prévoit le reclassement de l'employé à l'échelon 3;

Attendu que le poste est d'une durée indéterminée à raison de 36 heures par semaine;

Attendu que la période de probation est établie à six (6) mois.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'entériner la nomination de monsieur Dominic Martel au poste de conseiller en communication et sensibilisation à raison de 36 heures par semaine, à l'échelon 3 des nouvelles conditions normatives du personnel cadre.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2025-28

2.7 Autorisation – Signature entente de réservation de site – Tugliq Énergie S.A.R.F.

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan est propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) fermé situé dans la Ville de Baie-Comeau;

Attendu que la RGMRM et Tugliq Énergie S.A.R.F. (TUGLIQ) ont mené des discussions en vue de développer une centrale solaire au sol sur le site du lieu d'enfouissement sanitaire (LES);

Attendu que ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation des sites d'enfouissement fermés et de transition énergétique en favorisant le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Manicouagan;

Attendu que l'Entente de réservation du LES établit les bases de collaboration entre la RGMRM et TUGLIQ, incluant des modalités de participation et les responsabilités de chacune des parties;

Attendu que TUGLIQ assumera les frais de développement du projet et que la Régie s'engage à mettre à disposition le foncier nécessaire en échange d'un loyer indexé, sous réserve de l'acceptabilité sociale du projet;

Attendu que le projet sera soumis à l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour le Bloc d'énergie solaire photovoltaïque et que, si retenu, une société en commandite pourrait être formée pour assurer la réalisation du projet;

Attendu que la forme juridique définitive du projet fera l'objet d'une entente ultérieure, sous réserve des conditions qui seront établies dans l'Entente définitive.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Christian Malouin, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson à signer l'Entente de réservation du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) telle que soumise par Tugliq Énergie S.A.R.F. pour le développement, la construction et l'opération d'une éventuelle centrale solaire au sol et présentée aux membres du conseil d'administration.

Approuvé séance tenante.

LET

Rés. 2025-29

2.8 Autorisation de dépenses – Renouvellement des équipements SST en espace clos

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan est responsable d'assurer la santé et la sécurité de ses employés lors de travaux en espace clos;

Attendu que certains équipements de sécurité requis pour les travaux en espace clos sont arrivés à la fin de leur durée de vie utile;

Attendu que le renouvellement des équipements SST en espace clos est essentiel afin de garantir la conformité réglementaire et la sécurité des employés;

Attendu que deux soumissions ont été obtenues conformément au règlement de gestion contractuelle de la Régie;

Attendu que la dépense totale prévue pour le renouvellement des équipements SST s'élève à 37 585,65 \$ excluant les taxes applicables;

Attendu que la dépense est prévue au budget de l'année 2025.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Guy Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder à l'acquisition des nouveaux équipements SST en espace clos, conformément à la soumission retenue, au montant de 37 585,65 \$ excluant les taxes applicables, auprès du soumissionnaire le plus bas, soit Boulons Manic, sis au 261, boulevard La Salle, Baie-Comeau (Québec) G4Z 1S7 et d'imputer la dépense au poste budgétaire concerné du budget 2025.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du MELCCFP – Modification du Règlement sur l'élimination et l'incinération de matières résiduelles (REIMR)

Il a été décidé d'apporter des ajustements aux modifications réglementaires initialement proposées. Il sera possible de renouveler le projet de crédit compensatoire pour une nouvelle période de 10 ans débutant en 2028.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

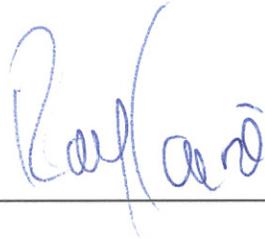
5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 22 avril 2025 à 8 h.

5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 22 avril 2025 à 11 h.

Rés. 2025-30

6.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Franquelin, Victor Hamel, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 08.



Raymond Lavoie
Vice-président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière